

AFFAIRE n° 22

O B J E T : Construction de 2 classes maternelles à la MONTAGNE 16ème
- approbation du dossier technique et autorisation de lancer
l'appel d'offres.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Avril
1979 vous avez approuvé à l'unanimité le programme de construction
de 2 classes maternelles à la MONTAGNE 16ème km.

Ce projet établi par Monsieur BERTIN-LEBEIGLE Architecte
D P L G, étant actuellement terminé, je vous demande Mesdame et
Messieurs de bien vouloir :

- approuver le dossier technique
- m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat
infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant
l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont
lecture vient de vous être donnée.

M. DUPONT Guy - L'Ecole de la Montagne 16e est située en contrebas
de la route et les deux classes dont il s'agit se situeraient entre la
route et l'école existant sur la seule plate forme qui reste.

LE MAIRE - Est-ce que ce n'était pas un parking ?

M. Guy DUPONT - Le parking se trouve en dessous.

LE MAIRE - Les Commissions ^{ont} /donné un avis favorable.

Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x